



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à toute personne intéressée que, lors de sa séance du 8 décembre 2020 qui aura lieu à 19 h 30 par audioconférence et à huis clos, le Conseil municipal de Saint-Mathieu étudiera une demande de dérogation mineure visant le terrain situé au 95, rue Paul.

La demande vise à installer un réservoir de propane à une distance d'un mètre de la ligne du terrain alors que selon l'article 232 du règlement de zonage 229-2011 de la Municipalité, une distance de 2 mètres est requise.

Toute personne intéressée désirant s'exprimer au sujet de cette demande peut transmettre tout commentaire par écrit à l'adresse [inspecteur@municipalite.saint-mathieu.qc.ca](mailto:inspecteur@municipalite.saint-mathieu.qc.ca) jusqu'à la fin de la période de consultation. La période de consultation prendra fin durant la séance du Conseil du 8 décembre 2020. Les commentaires seront transmis aux membres du Conseil lors de la séance.

Donné à Saint-Mathieu, ce 4 novembre 2020.

Manuel Bouthillette  
Directeur général et secrétaire-trésorier